

1. Précisions sur la question 1

Nous sommes parfaitement conscients des défauts de procédure, principalement de consultation, qui ont conduit au recours en justice dont la dernière étape, au niveau du Conseil d'Etat, est incertaine et attendue.

C'est d'ailleurs l'un des principaux engagements de notre équipe que de rompre avec l'opacité, le manque de communication, le non respect de la contradiction et la méfiance qu'ils traduisent, qui caractérisent l'action de l'équipe municipale sortante.

Toutefois, nous ne jugeons pas le PLU de cette équipe entièrement à refaire. Par ailleurs, nous sommes également conscients des délais qu'impose l'adoption d'un PLU.

Pour ces motifs, nous ne pouvons pas répondre aux questions 2 et 3 de votre questionnaire, dans l'état actuel de nos connaissances.

En effet, si nous remportons la victoire lors des prochaines municipales, lorsque nous prendrons une connaissance plus approfondie de la situation :

- Soit nous constatons que le jugement du Conseil d'Etat peut encore être attendu de nombreux mois et / ou que les chances sont fortes de le voir confirmer les jugements précédents : nous prendrons alors la décision d'interrompre ce recours en cassation et nous entamerons aussitôt la procédure de définition et de mise en place d'un nouveau PLU ;
- Soit nous constatons que ce jugement peut être imminent et qu'il peut très bien récuser les jugements précédents : nous prendrons alors la décision de rouvrir une procédure de consultation dans le but de modifier ce PLU, dans la perspective de le voir confirmé dans des délais raisonnablement brefs.

En définitive, nous prenons l'engagement de rouvrir des procédures de consultation : soit pour mettre en place un nouveau PLU, soit pour modifier l'actuel s'il devait être confirmé. Nous prendrons notre décision d'interrompre le recours en cassation en prenant une plus grande connaissance de la situation, en ayant pour objectif pragmatique de réunir les conditions d'une action la plus rapidement opérationnelle pour notre ville.

2. Quel projet pour la carrière du Centre ?

Notre projet prévoit l'aménagement d'un vaste espace vert, ouvert. Il prévoit l'instauration d'une zone d'activités réservée au petit artisanat et au commerce, et non à une grande surface.

Il prévoit également la possibilité d'implanter un « éco-quartier, » notamment sur le principe des dispositions optimales d'économie d'énergie.

Il prévoit l'installation, à expertiser, d'un dispositif technologique de captation d'énergie solaire sur les pentes de la carrière du centre.

S'agissant plus particulièrement de l'urbanisation éventuelle d'une partie de la carrière du centre, notre position est la suivante :

- En fonction des engagements financiers pris par la municipalité et de l'éventuelle exigence de recettes pour couvrir les frais d'acquisition et de travaux, nous serons peut-être conduits, afin de ne pas augmenter la pression fiscale ou la dette, de prévoir cette urbanisation qui se fera alors sous forme d'éco-quartier ;
- Mais si nous devons prendre une telle décision, elle serait prise dans le respect des principes généraux qui présideront à notre action en matière d'urbanisation (pas d'augmentation de la population sans avoir préalablement donné un accès plus équitable et mieux réparti de la population à un certain nombre de services de proximité).

3. Quel projet pour la carrière de l'Ouest?

Notre projet prévoit essentiellement la reprise en main, par la municipalité, de la destination et de l'utilisation de cette carrière. Cela suppose que soit dressé un état des lieux relatif aux contraintes de bail qui y sont liées, afin de planifier la possibilité pour la municipalité de mettre en œuvre un projet pour cette carrière dans un délai raisonnable.

En urgence, il s'agira dans un premier temps d'agir pour réduire au maximum les nuisances provoquées par son utilisation actuelle, en veillant à une application stricte des réglementations en vigueur.

Nous souhaitons par ailleurs remplacer les tôles de bardages par une clôture digne de ce nom.

4. Quel projet pour la carrière de l'Est ?

Notre projet prévoit essentiellement un vaste espace vert mais également l'implantation d'un établissement équestre selon un cahier des charges municipal ambitieux.

Il s'agira en effet de lancer un appel d'offres pour qu'y soit installé un jeune agriculteur (les dirigeants des établissements équestres ayant le statut agricole depuis 2005), s'engageant à développer une structure labellisée par Cheval qualité France (CQF), prévoyant :

La mise en place de cours d'équitation depuis les reprises Shetland jusqu'aux préparations aux compétitions amateur 3 et 4 (voire au-delà, à terme) ;

La mise en place d'une école « équi-trait » sur le modèle de ce qui est développé en Picardie, où des classes d'enfants apprennent à prendre soin des chevaux avec des chevaux de trait, y compris dans une dimension qui peut être thérapeutique ;

La réservation d'un certain nombre d'heures d'équitation achetées par la Mairie pour y accueillir les enfants des écoles Gabiniennes à prix réduit ;

Note relative à la voie de circulation dans la carrière de l'est

Nous ne sommes pas favorables à l'ouverture d'une telle voie, compte tenu de son incidence prévisible sur la circulation aux abords de la rue du chemin de fer et du pont qui la précède en venant de Chelles. Cette ouverture aurait de plus une incidence fortement préjudiciable sur la ZNIEFF et ruinerait la perspective d'avoir un vaste espace naturel sur ce secteur.

Toutefois, nous prenons l'engagement de renouer rapidement contact avec la municipalité de Chelles pour une concertation sur ce sujet et, plus généralement, la circulation et le stationnement dans les liaisons Gagny – Chelles. Cette concertation a pour objectif de faire entendre nos arguments et faire en sorte de recréer des liens de bon voisinage, malgré ce différent.

5. Quel projet pour intégrer les espaces naturels dans la trame verte régionale (carrières + coulée verte) ?

Les carrières s'inscrivent naturellement dans la trame verte régionale ; notre projet prévoit en outre, dans le cadre d'un plan de circulation réformé, la création de liaisons douces (piétonnes, vélo, rollers...) traversant Gagny, en concertation avec les communes limitrophes et reliant notamment les trois carrières.

Nous souhaitons par ailleurs renforcer les coopérations avec les villes voisines afin d'interconnecter ces liaisons douces. Parmi les idées identifiées, créer des pistes cyclables donnant la possibilité aux gabiniens de rejoindre les bords de marne (via Neuilly sur Marne) ou le canal de l'ourq (via les Pavillons-sous-Bois).

6. Etes-vous favorable à une augmentation de la population ?

Nous ne sommes pas favorables à une augmentation de la population Gabinienne. Toutefois, nous sommes conscients de la pression démographique qui s'exerce en Ile-de-France et notamment sur notre commune, dont la proximité avec Paris via le RER E exerce une réelle attractivité.

C'est pourquoi nous soumettrons toute perspective d'urbanisation aux principes suivants :

- Maintien des grands équilibres dans les équipements et le zonage urbains, en préservant le caractère essentiellement pavillonnaire de Gagny (ce qui sera notamment traduit dans le COS) ;

- Restauration d'un équilibre entre logements et accès aux services et commerces de proximité (ce qui relève de la petite enfance : écoles, cantines, modes de garde pré et post scolaires, sports et culture ; accès aux gares, facilités de stationnement à proximité des points denses ; amélioration du service de la navette municipale ; alimentation ; santé ; petit commerce et artisanat) ;
- Priorité au rattrapage de notre retard navrant en matière de réseau d'assainissement, et réexamen de la situation en matière de rétention d'eau (cf. recommandations CGE) ;
- Inscription du projet urbain dans une optique, sinon intercommunale, du moins en concertation étroite avec les communes limitrophes au moins pour tout ce qui relève de la circulation, du stationnement et de la voirie, ainsi que dans la politique régionale et départementale ;

7. Quel projet pour l'îlot de l'Eglise ?

Après le percement de la nouvelle rue, construction de nouveaux immeubles avec galerie commerçante au rez-de-chaussé et bureaux et/ou logements à l'étage.

8. Quel projet pour le centre ville ?

Nous avons vocation à reprendre, en partie, le projet de la municipalité sortante. Nous remettons en cause le projet de parking central souterrain souhaité par la mairie (voir les contraintes liées aux risques d'infiltration) pour privilégier la création de trois ou quatre parkings intermédiaires (un au centre et deux ou trois à proximité), ce qui limitera la concentration du trafic routier en centre ville. Des liaisons douces et des navettes municipales relieront ces parkings au centre ville.

Nous souhaitons, par ailleurs, créer une grande place commerçante à l'emplacement du parking Foch, destinée à devenir un véritable lieu de vie et d'animation. Des galeries donneront directement sur la place et l'aménagement sera fait de manière à permettre l'installation de terrasses. Sauf sursaut improbable du marché du centre après les travaux de rénovation en cours, nous souhaitons redonner vie à ce marché et le déplacer sur cette nouvelle place, après concertation avec les commerçants et la population.

Naturellement, des aménagements seront prévus pour les vélos afin de faciliter la circulation et le stationnement.

Outre l'aménagement urbain à proprement parlé, nous souhaitons élaborer un plan d'aménagement et de redynamisation des commerces avec l'aide d'un manager de ville. Ce manager conseillera la municipalité et travaillera en concertation avec les associations pour définir les aménagements prioritaires et mettre sur pied un certain nombre d'actions (animations, démarchage d'enseignes, ...)

Note relative au réseau fibre optique

Nous ne prévoyons pas l'installation d'un tel réseau, son coût étant élevé et ne s'agissant pas, pour nous, d'une priorité ; toutefois, nous prévoyons l'installation d'un gainage systématique lors de travaux dans les rues (cf. assainissement et réfection de voirie).

9. Densification près des transports en commun ?

Nous ne prévoyons pas de densification près des transports en commun : dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, nous inciterons à l'accès par l'utilisation de transports municipaux (la navette notamment) et le vélo (création d'un parking vélo).

10. Quelle préservation du patrimoine ?

Il s'agit d'un enjeu qui renvoie au COS (règles d'urbanisme) et au zonage : cf. les principes que nous appliquerons à toute perspective d'urbanisation. Par ailleurs, nous nous engageons naturellement à garantir un entretien décent des bâtiments municipaux avec la volonté limiter la consommation d'énergie.

La rénovation du château de la Maison Blanche fait parti de nos objectifs et nous souhaitons pour cela rechercher activement des dotations à différents échelons.

11. Politique de stationnement centre-ville, gares, quartiers

En matière de stationnement, outre ce qui concerne le centre ville (voir plus haut), notre projet prévoit :

- La finalisation de la négociation avec la SNCF et RFF pour le parking prévu près la gare de Chenay Gagny ;
- Dans le cadre de la définition d'un nouveau plan de circulation (voir plus loin), l'instauration d'un stationnement stabilisé et propre (réfection de voirie), en chicane, dans le réseau des voies secondaires ;
- La généralisation des zones bleues permettant une rotation saine du stationnement aux abords des points denses (marchés, moyennes surfaces...).

12. Aménagement de parcs relais près des 2 gares

Voir plus haut pour la gare du Chenay ; pour celle de Gagny centre, nous prenons l'engagement de donner la priorité à la réactivation du projet en cours.

13. Vos propositions (PLU)

Voir nos notes relatives au PLU, à la démographie, à la circulation...

En sus de ces précisions, nous nous engageons résolument à respecter un principe d'ouverture et de transparence qui impliquera, notamment, la mise en ligne de toutes informations relatives à l'action et aux décisions de notre équipe, ainsi qu'aux règles et contraintes qui s'appliquent aux zones d'habitation.

Nous respecterons la contradiction et plus particulièrement l'opposition, c'est pourquoi nous assumerons nos décisions pour ce qu'elles seront et pour ce qui les motivera.

Note relative à la rue Contant

Si nous sommes a priori favorables à la réinstauration d'un double sens, nous l'inscrirons nécessairement dans notre plan de circulation global ; par ailleurs, une telle mesure nécessitera un réaménagement du carrefour devant le Monoprix.

Note relative aux pesticides dans les plantations municipales

Nous ne prenons pas l'engagement d'interdire de façon systématique l'utilisation de toute forme de pesticide pour les plantations communales.

Nous nous prononçons plutôt en faveur d'une formation du personnel municipal chargé de ces plantations à l'agriculture raisonnée (calcul et évaluation des besoins nutritionnels et en protection des plantes, enregistrement des doses, multiplication des passages, réduction des traitements) et à la lutte intégrée (recours à des formes conjuguées de plantes et d'élevages de coccinelles ou autres prédateurs d'insectes...).

Note relative aux antennes relais

Nous sommes conscients des enjeux liés à ces installations :

- De santé publique, l'instruction de la question de l'impact de ces antennes étant sujette à polémique et insatisfaisante à la date d'aujourd'hui ;
- D'intégrité paysagère, les antennes pouvant être camouflées ou disposées harmonieusement dans le paysage urbain.

Nous ferons donc preuve de vigilance vis-à-vis des opérateurs de ces deux points de vue ; toutefois, il nous semble très improbable de négocier une charte prévoyant plus de contraintes que celles établies par la loi et si nous sommes résolument favorables à la mise en ligne des mesures d'émission, la question se posera du recours aux professionnels capables d'effectuer ces mesures. Sur cette question, nous sommes preneurs d'exemples précis sur les actions menées par d'autres communes de France.

14. Vos propositions (Grenelle de l'environnement)

Notre projet prévoit un plan d'incitation aux économies d'énergie dans l'habitat, la détection de déperdition de chaleur (cartes thermiques mise en ligne sur le site de la ville) notamment pour améliorer l'isolation des bâtiments municipaux, ainsi que l'éventuelle création d'un éco-quartier et d'un équipement de panneaux solaires dans la carrière du centre (voir plus haut).

15. Vos propositions (Charte de l'environnement)

Sous forme de pédagogie, de mise en ligne d'informations et de facilité d'accès à la connaissance sur les enjeux environnementaux, notre projet prévoit l'incitation à des modes de vie plus respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que par l'offre de sorties pédagogiques proposées aux écoles.

16. Vos propositions (Associations)

Nous sommes défavorables à toute forme de discrimination dans les contacts municipaux avec les associations.

La notion « d'association partenaire » peut recouvrir une forme de ségrégation dont les motifs ne sont ni objectifs ni même publics, et en ce sens-là nous la rejetons.

Nous appliquerons une politique d'ouverture dont la règle par défaut sera l'utilisation gratuite des salles municipales pour toutes réunions de fonctionnement des associations, ainsi que l'accès au site municipal. Un règlement intérieur explicitera les modalités précises de façon à être totalement transparent.

Toutefois, nous ne nous interdisons pas par avance de privilégier des relations avec des associations qui nous paraîtront prolonger ou décliner la politique municipale : ce sera alors selon des critères objectifs et non discriminatoires qui seront rendus publics et diffusés comme tels.

Nous mettrons en place des moyens de projection permanents.

17. Information du public et concertation

Voir plus haut la note 12 ; s'agissant des modalités d'intervention sur les questions diverses en CM, nous déciderons d'un système qui sera débattu et établi en concertation avec l'opposition.

S'agissant de la création d'une commission d'urbanisme, nous établirons ponctuellement de telles commissions en fonction des projets et des lieux qu'ils concernent.

S'agissant enfin des conseils de quartiers, notre projet prévoit d'en créer et d'établir un contact privilégié entre conseillers municipaux « de quartier » et des délégués desdits conseils. Il sera attribué à ces conseils un budget modique leur permettant néanmoins de financer un minimum d'animation et de fonctionnement.

18. Amélioration des relations avec les administrés

Outre la mise en ligne de services et d'informations facilitant les démarches administratives, ainsi que la mise à disposition d'un accès Internet dans les locaux de la Mairie et de l'annexe, notre projet prévoit également un investissement de l'équipe en matière de gestion des ressources humaines du personnel municipal, afin qu'il soit associé à notre action, qu'il dispose de l'information voulue, et que l'épanouissement du personnel salarié soit un gage d'efficacité de la Mairie envers les administrés.

19. Désirez-vous développer des projets en intercommunalité ?

Voir plus haut (circulation et voirie...).

Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué sur notre blog, nous souhaitons que Gagny intègre l'ACTEP (Associations des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien) et le COMEX93 (Comité d'Expansion Economique du 93) pour redynamiser l'activité économique de notre ville et renforcer les projets de coopération sur le plan éducatif, culturel et économique avec les villes de l'Est Parisien.